



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 73

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

Du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Autorisation de lancement de la procédure formalisée concernant le marché de fournitures et d'acheminement de l'électricité en application de l'article L.2120-1 du Code de la Commande Publique**

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Damien CORNU à Sébastien HUMBLOT

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2022

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de la Commande Publique,*

*VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/7 portant délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22-4 du CGCT afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

**CONSIDÉRANT** que le montant du marché est supérieur au seuil de la procédure adaptée (215 000.00 € sur 2 ans), le marché sera passé sous la forme d'un marché à procédure formalisée avec publication au BOAMP, JOUE et sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.

**CONSIDÉRANT** que le marché actuel, conclu le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une durée de deux années, arrive à échéance le 28 février 2023,



**ATTENDU** que le marché sera conclu pour une durée de deux années, soit 2023 et 2024, et que les budgets ne seront pas approuvés, Monsieur le Maire ne peut user de sa délégation,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, expose au Conseil Municipal qu'une procédure de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique doit être lancée concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour l'alimentation des points de livraison de la commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées.

Le dossier de consultation sera établi par la société ASSIST.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- Signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- Signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de chaque année concernée.

Le Conseil municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- Signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- Signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de chaque année concernée.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 Octobre 2022



Monsieur André NOIROT

Le Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER